

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 mars 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MAGLICA) - M. DESEILLE (pouvoir Mme CHEVALIER) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - M. EL HASSOUNI (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme JUBAN (pouvoir Mme TROUWBORST)

Membres absents : M. MASSON - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. DUGOURD

OBJET

DE LA DELIBERATION

Réalisation de l'espace naturel partagé du ru de Pouilly - Convention à passer entre la Ville et l'association Arborescence

Madame Durnerin, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'un projet d'éducation relatif à l'environnement, dénommé «l'espace naturel partagé du ru de Pouilly», l'association Arborescence demande l'autorisation de créer un parc naturel urbain, conçu, aménagé et animé collectivement par les habitants des quartiers de Pouilly.

Ce parc sera réalisé selon le plan annexé dans l'enceinte du bois du ru de Pouilly.

Il s'agit d'offrir aux habitants du quartier une nouvelle forme de protection de la nature dans laquelle ils ont un rôle à jouer en participant eux-mêmes dans le cadre d'un programme pédagogique à la mise en valeur d'un milieu naturel urbain et à la réhabilitation d'un patrimoine culturel.

Le programme est décliné auprès des écoles, des centres de loisirs, mais également en direction du grand public.

Le principe est d'engager une discussion sous forme participative en vue de réaliser le plan d'aménagement global, puis les participants interviennent ponctuellement sur le site à travers des actions diverses : création de biotopes relais, réhabilitation de la source existante, réalisation d'une fresque. Un chantier participatif, type chantier nature, sera organisé.

Afin de mettre en place cette action, l'aide technique de la direction des espaces verts et de l'environnement, gestionnaire du site, est requise. A cet effet, la passation d'une convention entre la Ville et l'association Arborescence est proposée.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - donner votre accord à la réalisation par l'association Arborescence, dans l'enceinte du bois du ru de Pouilly, de l'espace naturel partagé du ru de Pouilly, dans les conditions proposées ;

2 - donner votre accord à ce que la direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville, apporte gratuitement son aide technique à l'association ;

3 - approuver le projet de convention à passer entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

4 - m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ